

PARISOT 1987

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MAIRIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

AU CONSEIL MUNICIPAL

— 9 JANVIER 1987 —

Information. — Une séance d'information et de démonstration de matériel informatique sera organisée dans les prochains jours à la mairie de Girousens. Une délégation de Parisot y assistera.

Subvention. — Une subvention du Conseil Général d'un montant de 22.382 Fr. est accordée à la commune pour couvrir des travaux de rénovation déjà effectués à la Mairie.

Salle des fêtes. — A la suite de la visite d'un représentant de l'Équipement et d'un architecte du C.A.U.E., un projet d'aménagement de cette salle sera étudié en détail. Une procédure d'expérimentation de la bâtisse qui la jouxte sera, par ailleurs engagée.

Départ de M. VALAX. — Les habitants de Parisot sont conviés à assister le samedi 1er Février à 11 heures à la cérémonie amicale organisée en l'honneur de M. VALAX retraité depuis peu.

— 27 FEVRIER 1987 —

Gôûter des Anciens. — La date du dimanche 8 mars à 14 h est fixée pour ce goûter qui comportera un loto gratuit avec des lots offerts par les Conseillers municipaux ainsi qu'un goûter servi aux participants.

Taxes communales. — Comme tous les ans, le Conseil fixe le taux à appliquer aux quatre taxes locales. Il est décidé de les maintenir à un taux inférieur à la moyenne départementale de 1986.

Service de remplacement. — Le Conseil décide de répondre favorablement à l'enquête ouverte par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale qui envisage de mettre en œuvre un service de remplacement du personnel communal absent pour maladie ou pour congés.

Minitel à l'école. — Notre école pourra bénéficier d'un terminal minitel mis à sa disposition par le Ministère de l'Éducation Nationale, les conditions de règlement des frais d'utilisation seront fixés en accord avec la Directrice de l'école.

Plafond légal de densité : Il est décidé de ne pas donner suite pour l'instant à toute réforme du « plafond légal de densité » qui fixe la surface d'une construction à respecter par rapport à celle du terrain.

Service des Domaines : Ce service rappelle l'obligation faite aux Municipalités de le consulter pour toute acquisition d'immeubles d'une valeur supérieure à 200.000 frs.

Nomination du Garde-Champêtre : A la suite de l'examen passé devant la Commission Municipale, M. MAUREL Christian est nommé Garde-Champêtre de notre commune.

Élimination des déchets : Le problème de l'élimination des ordures ménagères devant être réglé avant le mois de septembre, M. le Maire prendra prochainement contact avec les services préfectoraux. Dans l'immédiat, l'entretien mensuel de la déchèterie sera assuré par la CUMA de Parisot.

M. Valax. — A l'occasion de la Fête du départ à la Retraite de M. Valax secrétaire de mairie, et garde-champêtre le Conseil Municipal de Parisot a décidé à l'unanimité de lui offrir entre autres cadeaux la machine à écrire Remington, en guise de souvenir. Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une machine à écrire électrique.

— 31 MARS 1987 —

Budget primitif. — Le Budget primitif de 1987 est voté : Il s'équilibre en dépenses et en recettes à une somme totale de 976.072 Fr., soit 897.441 Fr en section de fonctionnement et à 78.631 Fr en section d'investissement.

Employés du Cadastre. — Le Conseil appuiera l'action des Agents du Cadastre pour le maintien de ce service en personnel et en matériel.

Collège de Rabastens. — Une demande de subvention municipale présentée par ce collège fera l'objet d'une étude, les habitants étant par ailleurs sollicités par les élèves chargés de vendre des timbres.

Déchets ménagers. — La déchèterie de notre commune étant susceptible de ne plus être autorisée par les services sanitaires, le Conseil étudiera une possibilité de contrat avec un organisme public ou privé de collecte des ordures.

Électrification. — Un projet de passage des syndicats d'électrification au régime urbain de l'EDF est à l'étude au Conseil Général. M. le Maire est chargé de suivre très attentivement l'évolution de ce projet et restera en rapport avec le Président du Syndicat départemental d'électrification.

Salle des Fêtes. — Le Conseil déplore les dégâts causés au compteur électrique de la salle des fêtes par des inconscients qui risquent de provoquer des conséquences dangereuses pour eux ou pour les autres.

Aménagement de la Salle des Fêtes. — Cette salle a fait l'objet d'un projet d'aménagement réalisé par un architecte. Le Conseil étudie les plans établis et se donne un délai de réflexions supplémentaires.

Salle de la Cantine. — Après une visite d'un inspecteur de la Jeunesse et des Sports la salle du réfectoire sera homologuée pour la pratique de certaines activités sportives.

— 24 JUNI 1987 —

Charte Intercommunale. — Un exposé de M. PRADALLIER, animateur de la Charte informe le Conseil des réalisations et des projets de cet organisme en faveur des communes adhérentes.

Salle des Fêtes. — Une nouvelle rencontre avec l'architecte permettra d'orienter les travaux à effectuer pour répondre aux besoins des sociétés locales sans toutefois entraîner une dépense exagérée.

Immeuble du Presbytère. — Avant toute décision définitive pour l'avenir, le Conseil attendra le résultat d'une prochaine visite de la Direction de l'Office des H. L. M.

Chemins. — Des travaux de renforcement et d'entretien seront effectués sur divers chemins communaux.

Ordures. — Le dépôt communal actuel risquant d'être frappé d'interdiction par les services de l'hygiène, un nouveau système de collecte et de ramassage des ordures sera étudié.

Fonds scolaire. — La somme de 570.000 F attribuée à la commune sera affectée à l'achat de livres et fournitures scolaires.

Tennis : Le Conseil Général accorde une subvention de 43.500,00 F pour la réalisation d'un court de tennis à Parisot.

LES VACANCES SCOLAIRES

Dans l'Académie de Toulouse, les vacances pour l'année scolaire 1987/1988 sont fixées aux dates ci-après.

La 1ère date est celle de la fin des cours après la classe, la 2e, celle de la reprise des cours au matin.

TOUSSAINT :	Du samedi 31 octobre 1987
NOEL :	Du lundi 9 novembre 1987
HIVER :	Du samedi 19 décembre 1987
PRINTEMPS :	Du lundi 4 janvier 1988
	Du jeudi 18 février 1988
	Du lundi 29 février 1988
	Du vendredi 1er avril 1988
	Du lundi 18 avril 1988

LE REMEMBREMENT

Le projet de réalisation de la Voie rapide « Albi Toulouse » avait déclenché un mouvement de défense des exploitants concernés par :

1°) l'expropriation des terrains nécessaires à l'emprise elle-même plus les voies de dégagement.

2°) La gêne pendant la réalisation de l'ouvrage, les allongements de parcours et toutes les tracasseries par la suite.

Pour toutes ces raisons, les Agriculteurs avaient donc demandé le remembrement et l'application de l'article 10.

Le 18 Mars 1981 le Conseil Municipal de Parisot avait désigné les membres et leurs suppléants en ce qui le concernait pour le représenter au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, celle-ci en collaboration avec le géomètre désigné afin de définir et de proposer une carte communale représentant le périmètre de remembrement. Elle a été exposée pendant un mois en Mairie et soumise à Enquête publique du 30 mai au 13 juin 1983. Après son approbation, M. le Préfet a pris un arrêté ordonnant le remembrement dans le périmètre défini sur la commune de Parisot en date du 13 janvier 1984. A partir de ce moment, interdiction est faite de modifier l'état des lieux des parcelles ; il faut demander l'autorisation à la commission communale pour planter, arracher, construire, vendre, etc... Au printemps 1985 commence le classement en points des parcelles, l'attachage préalable des plans parcellaires du périmètre mentionnant le nom du propriétaire, la valeur en points matérialisée par ditférentes couleurs, ceci quinze jours avant l'Enquête publique des 24 - 25 et 26 Mai dernier. Les réclamations consignées par le commissaire enquêteur ont été examinées par la commission communale élue le 9 avril, et ses conclusions proposées

et réexaminées ont été soit adoptées en partie ou en totalité, soit rejetées par la Commission Communale réunie le 28 avril sous la présidence de Mme Bévalat Juge d'instance à Gaillac et composée des représentants de la D.D.A., de la D.D.E., de la SAFALT, des services des impôts, du Cadastre, des géomètres, du Maire et des exploitants membres de la Commission.

Les deux premières enquêtes publiques sont terminées, le géomètre peut convoquer les propriétaires qui lui proposeront leurs désirs d'échange ou de travaux. Avec ces éléments le géomètre pourra définir un Avant-Projet soumis à Enquête publique (la troisième). Le même processus va s'engager : réclamations, modification éventuelle, la commission examine les réclamations et établit le plan des travaux connexes, le géomètre en collaboration avec la commis-

sion établit le projet de remembrement (futur plan cadastral) et le soumet à la quatrième et dernière enquête publique. La Commission examine les réclamations et les éventuelles modifications ; retour des plans modifiés. A ce moment il reste un mois pour envoyer les réclamations par lettre recommandée à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier à Albi, qui examine les réclamations et prend une décision. Après cela, un Arrêté Préfectoral ordonne la clôture du remembrement et le projet en Mairie des plans définitifs. A partir de ce moment les propriétaires jouissent pleinement de leurs droits sur leurs nouvelles parcelles, des réceptions du procès-verbal de remembrement publié à la conservation des Hypothèques ; ce document tenant lieu de titre de propriété. Pour la seule opération de Parisot un crédit de 4.632.075 F est alloué par l'Etat et le Département.

FAITS DIVERS

UN INCENDIE

Dans la matinée du 17 mars dernier, le village de Parisot a été mis en émoi par un début d'incendie qui s'était déclaré dans la maison de Mme DIAZ.

Le feu avait pris naissance dans la cuisine dégageant une épaisse fumée noire. Les premières personnes arrivées sur les lieux s'attachèrent d'abord à secourir Mme DIAZ et à la mettre à l'abri des flammes et d'une probable asphyxie par cette fumée.

Immédiatement alertés, les pompiers de Lisle-sur-Tarn furent rapidement sur les lieux du sinistre et parvinrent à maîtriser cet incendie qui se solda toutefois par d'importants dégâts matériels.

Mme DIAZ qui a pu réoccuper sa maison après cet incendie a été particulièrement

remont sensible à l'aide qui lui a été apportée dans ces circonstances par ses voisins et ses amis. Elle nous a priés de leur renouveler, en son nom, sa profonde et très sincère reconnaissance et ses remerciements les plus vifs et les plus chaleureux.

* *

UN HOLD-UP A PARISOT

Dans l'après-midi du 10 avril dernier, et à la manière des gangsters d'un film américain, un voyou, masqué d'une cagoule et armé d'un révolver, s'est fait remettre la recette de la journée de notre Agence postale.

Son maigre butin a été évalué à 300 frs, ce qui ne change rien à la gravité de cet acte de banditisme et du danger que son auteur a fait courir à la responsabilité de l'Agence.

Des barrages routiers ont été aussitôt mis en place par la gendarmerie mts, malgré la rapidité de ces mesures, ce voleur gagne-peut court encore.

DES LIVRES POUR TOUS

La Bibliothèque Centrale de Prêts du Tarn, créée en 1945 prête ses livres, non seulement aux élèves de notre école mais également aux adultes, donnant ainsi aux habitants de la commune la possibilité de se cultiver, de s'informer ou de se distraire selon ses goûts.

Les six véhicules bibliobus qui sillonnent notre département ont prêté, en 1986 plus de 345.000 livres et 10.000 diques et cassettes.

Pour sa part, PARISOT a bénéficié l'année dernière du prêt de 973 livres. Nous ne pouvons qu'encourager nos compatriotes à bénéficier du service assuré par la Bibliothèque Centrale de Prêt que les Municipalités subventionnent en partie pour l'aider à poursuivre sa tâche culturelle ou service de tous.

A NOS LECTEURS

Par suite d'une erreur, le précédent tirage de notre Bulletin Municipal portait un numéro erroné.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser.

AU CREDIT AGRICOLE

UNE BANQUE ITINERANTE

La Caisse locale du Crédit Agricole de Lisle-sur-Tarn avait réuni ses adhérents dans la salle municipale du chef-lieu de canton le 11 février dernier.

M. Pagès président de la caisse locale et de la caisse régionale dirigea aussi bien les exposés des représentants régionaux et locaux de ces caisses que les débats et les explications qui suivirent.

Les participants intervinrent assez nombreux lorsque la question des « chéqués payants » fut abordée... Il semblerait que la mise en application de cette mesure, assez impopulaire parmi la clientèle des banques, ne soit pas effective avant d'assez longs mois.

A la fin de cette très intéressante réunion, M. Pagès remit à notre maire, Aimé ESCUDIE la médaille de la Mutualité, de la coopération et du Crédit Agricole Mutual pour les services rendus au monde agricole en sa qualité de membre de la Caisse Locale

Nous sommes heureux de féliciter notre Maire pour cette distinction si amplement méritée.

Le bon sens bien connu des dirigeants et des administrateurs du Crédit Agricole du Tarn a amené la direction de la Caisse Régionale du Tarn à remplacer par un « car-banque » la plupart des bureaux locaux ouverts quelques heures par semaine dans notre département.

Cette innovation n'a pas été seulement dictée par un souci d'économie mais également pour but d'améliorer la sécurité des employés et des fonds. La présentation du « car-banque » qui dessert Parisot a eu lieu le 23 février dernier en présence de M. Pagès, Président de la Caisse Régionale du Tarn accompagné de M. Barthe, chef de l'Agence de Lisle s/Tarn. MM. ESCUDIE et POUSSOU représentaient la municipalité de Parisot et visitèrent les installations de cette mini-banque ultra moderne, imités ensuite par quelques personnes de notre village.

Rappelons que le car-banque du Crédit Agricole stationne à PARISOT le jeudi de 14 h 45 à 16 h 45.

PARISOT D'AUVERGNE

Notre précédent article se termine par « Un prêtre bricoleur » et une note humoristique mais vraie.

ET TOUJOURS LES REPARATIONS...

— De 1921 A 1937 —

Dix ans vont passer sans aucune trace de travaux à l'église. Par contre en 1926 et le 24 décembre, Mgr l'Archevêque d'Albi informe M. le curé Durand et le conseil paroissial de Parisot, que M. l'abbé Malet curé de Ste Cécile d'Avès pres de Galliac et décédé le 28 septembre précédant avait fait don au Diocèse, d'une maison d'habitation sise à Parisot, appelée « Maison Malet », à la condition expresse qu'elle serve aux besoins de la paroisse et de presbytère. Il prie M. le curé et le conseil paroissial de l'accepter ; ce qui est fait, le 13 mars 1927. M. le curé est installé dans le nouveau presbytère, mais il nécessite beaucoup de réparations.

Au cours de l'année 1930 la commune de Parisot est dotée de l'électricité et le conseil municipal fait installer à l'église un compteur, une prise de courant et deux lampes. Par la suite, M. le curé complète l'électrification, « lustres et candélabres » par ses propres moyens.

Ce n'est que le 16 août 1931 que nous trouvons aux réparations des édifices communaux : « fourniture de 50 kilos de ciment plus une journée de maçon pour réparations à la voute de l'église » et une lampe électrique sur le parvis « de l'église ».

— Le 15 août de l'année suivante : réparations aux églises de Parisot et Ste Sigolène des dégâts occasionnés par la foudre.

— Le 21 moi 1933 : le conseil municipal saisi de la lettre de M. le curé Durand, « exprimant ses inquiétudes sur la solidité de l'église paroissiale, décide de demander à M. le Préfet, de vouloir bien commettre un architecte à l'expertise de cet édifice ».

Nous ne savons pas s'il y eut vraiment procès-verbal d'expertise.

Il faut attendre 4 ans : le 28 février 1937 pour que le conseil municipal soit à nouveau saisi d'une autre lettre envoyée au Maire par M. l'abbé Durand, et relative à des réparations urgentes à effectuer à l'église.

Il vote le principe d'un crédit destiné à les couvrir et prie M. l'abbé Durand de vouloir bien présenter un devis prévisionnel les concernant.

— En 1934, M. le curé avait fait ci-menter le passage du milieu de l'église qui était « usé et bouleversé par le mouvement du sol » le conseil municipal a contribué aux frais pour une somme de 600 francs.

— 1938 —

Une délibération de réunion ordinaire du conseil paroissial: tout va bien ! « sauf l'inquiétude que nous donne la voute de l'église à la travée du fond ». Cette inquiétude est partagée par le conseil municipal réuni le 30 novembre qui écrit que, « devant l'inquiétude que lui inspire l'état menaçant de l'église, demande au

Préfet qu'il envoie l'Architecte Départemental pour expertiser une voute en ogive car des mesures urgentes de sécurité s'imposent ».

Le 10 janvier 1939, le conseil demande à M. le Préfet de vouloir bien rappeler d'urgence à M. l'Architecte Départemental qu'il veuille bien fournir un rapport de sa visite à l'église de Parisot. Le danger d'effondrement de la voute est imminent et un barrage de sécurité est indispensable.

Le 12 février le conseil municipal décide que le barrage de sécurité à établir d'urgence à l'église et dont il a fixé les caractéristiques d'autre part, sera payé sur les crédits de réparation aux édifices communaux et charge :

1a) M. Labeaure, adjoit, de sa direction.

2a) M. Monredon, charpentier de son exécution.

Le conseil après avoir pris connaissance du rapport de M. Daires architecte départemental décide de lui confier l'établissement du devis de la dépense à engager pour la consolidation indispensable de la première travée de la voute de l'église.

Le conseil, en outre, en vue d'étudier les ressources à réaliser pour la couverture de cette grosse dépense autorise Monsieur le Maire à provoquer une réunion générale du conseil municipal et du conseil paroissial, au cours de laquelle seront recherchées les possibilités de collaboration de ces deux Assemblées, pour la restauration de l'église. Elle est fixée au dimanche 19 février 1939 à 16 heures et une lettre est envoyée à M. le curé Durand l'informant que « devant l'importance des dépenses à engager pour la réparation de l'église, le conseil municipal a décidé le principe d'une réunion commune avec le conseil paroissial au cours de laquelle le rapport de M. l'Architecte Daires sera communiqué et les modalités financières de couverture des dépenses envisagées ».

Voici in-extenso la délibération de la réunion inter-conseils.

« L'an mil neuf cent trente neuf et le dix neuvième jour du mois de février à seize heures.

Le conseil municipal de Parisot dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de M. Bounihol Emilie, maire. Etaient présents MM. Labeaure Martin, Pédurand Alfred, Cambournac Benjamin, Escudé Astré, Laurens Joseph, Vedel Rémy, Désirat Camille, Gaudou Léon. Excusés MM. Miguel, Girot, Malet.

M. Cambournac est élu secrétaire.

M. l'abbé Durand curé de Parisot et MM. Capus, Julien, Gabelle et Gasc membres du conseil paroissial assistent à la séance.

L'Assemblée prend acte de l'installation de la barrière de sécurité provisoire à laquelle M. le curé demande qu'une modification ménageant un cheminement sur le côté droit soit apportée.

L'assemblée décide que cette modification sera faite, et M. le curé offre d'en assumer les frais.

En outre, pour des raisons de commodité dans le cérémonial des sépultures, M. le curé demande la faculté de libérer

de ses voilges, la travée centrale pour permettre le passage du corbillard et seulement pendant le temps nécessaire à ce passage, et l'assemblée lui accorde cette dérogation dont il prend la responsabilité.

Lecture est ensuite donnée du rapport de Monsieur l'Architecte Départemental Daires dont la conclusion est la réparation urgente de la première travée vers le clocher, travaux dont il évalue le coût à 10.000 francs mais pour l'exécution desquels l'Assemblée prévoit un dépensement de l'ordre de quelques milliers de francs.

La commune se trouve donc en présence d'une dépense probable de 12 à 13.000 francs à laquelle elle est incapable de faire face par les moyens ordinaires du budget.

L'Assemblée, après un échange de vues et sur la proposition de M. le curé d'abord, de M. Julien ensuite, décide, le conseil municipal y consentant, qu'un appel commun sera lancé à toute la population de la commune pour susciter une souscription de nature à alléger les charges de la grosse réparation envisagée.

Cet appel sera signé par M. le curé au nom du conseil paroissial et par le Maire au nom du conseil municipal.

Les souscriptions seront ouvertes indifféremment à l'église et à la Mairie du 1er au 31 Mars 1939. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 heures et la session ordinaire est déclarée close. Ainsi délibérée les jours, mois et ans sus dits.

(suivent les signatures)

LA GUERRE APPROCHE

Deux mois après la clôture officielle de la souscription fixée au 31 Mars 1939, le conseil municipal réuni le 4 Juin, prend acte du montant de la souscription volontaire déposée pour les réparations de l'église qui s'est élevée à 895 francs. L'accepte et décide d'en affecter le produit à la réparation de l'édifice. Et il prie respectueusement M. le Préfet de vouloir bien rappeler à M. l'Architecte départemental d'établir le devis des réparations indispensables à la consolidation de l'église de Parisot.

Le 15 août le Conseil après avoir pris connaissance du rapport déposé par M. Daires, Architecte, relatif à ces réparations décide la réalisation immédiate :

1a) de la consolidation de la voute vers le clocher : 18.500 F

2a) construction d'un conviveau général d'assainissement de l'édifice : 7.300 frs.

Soit au total 25.800 francs.

Pour couvrir cette dépense il vote le principe d'un emprunt local productif de 5 % d'intérêts et représenté par des obligations de 500 francs nominiales. Le montant total de cet emprunt sera de 20.000 francs, si M. le curé de Parisot veut bien verser à la caisse de M. le Receveur Municipal les sommes qu'il a recueillies par voie de souscription, ou de 25.500 fr. si ce versement n'est pas effectué.

Le conseil autorise le maire à provoquer une réunion générale du Conseil Municipal et du Conseil Paroissial pour le dimanche 20 août à 17 heures légales

ou cours de laquelle sera prise une décision.

La séance du 20 août, réunion plénière du conseil municipal et du conseil paroissial a lieu à la Mairie de Parisot sous la présidence de M. Bounhol Maitre. Etaient présents : M. le curé de Parisot, M. Julien Augustin, membre du conseil paroissial, MM. Bounhol, Pédurand, Laurens, Cambournac, Malet, Vedel, Gaudou, Girot conseillers municipaux.

Après lecture faite du rapport de M. Daure architecte, et communication de la résolution du conseil municipal prise en séance du 15 août M. le curé en son nom personnel versera entre les mains du Maire une somme de 5000 francs pour venir en déduction des ressources à créer.

De ce fait le montant de l'emprunt pourra être ramené à 20.000 francs.

Le Maire présente à M. le curé, les remerciements de l'assemblée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures. Ainsi délibéré etc...

« Le conseil municipal continue de siéger. Il prend connaissance de la note de M. le Préfet du Tarn relative à la délibération du 15 août et décide :

1a) de fixer le montant de l'emprunt à effectuer à la somme de 20.000 francs.

2e) d'établir la durée de l'emprunt à 30 années ; et le point de départ de l'amortissement au 1er octobre 1939.

3e) demande que les services de la préfecture veuillent bien établir au plus tôt le tableau d'amortissement.

4e) vote le nombre de centimes additionnels pour couvrir les arriérages annuels.

Le conseil décide en outre que les obligations seront du type au porteur de 500 francs nominal productives d'intérêts à 5 %.

La souscription ouverte chez M. le receveur municipal le 15 septembre sera close le 1er octobre 1939, accessible à tous les contribuables de la commune et reçue sans limites, sous réserve de réduction ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30. »

Les réserves vont être de toute autre nature et toutes ces bonnes intentions, vont devenir décevantes. De gros nuages sombres s'amoncellent à l'horizon. L'orage qui gronde, va éclater.

GUERRE 39-45

A la suite de l'agression de l'Allemagne contre la Pologne, la France déclare la guerre à l'Allemagne hitlérienne le 3 septembre 1939 et c'est « La drôle de Guerre » qui commence.

Elle durera jusqu'au 10 Mai 40, jour de l'invasion du territoire Français par les troupes Nazies :

— démission du gouvernement Paul Raynaud le 16 Juin, remplacé par celui du Maréchal Pétain ;

— signature de l'armistice le 22 Juin et l'agonie de la IIIe République.

Etablissement d'un nouveau régime « l'Etat Français » : Travail, Famille, Patrie — occupation de la ZONE dite LIBRE.

S'en suit : Collaboration, Restrictions, Déportations — Exécutions — S.T.O.

(service du Travail obligatoire) — organisation de la Résistance — Magis — Libération en août 44 — Capitulation de l'Allemagne le 8 Mai 1945 — IVe République — retour des prisonniers. Presque six ans ont passé, avec leur lot de misère, de pénuries, de marché noir, de dénonciations, de ruines, de deuils et de souffrances.

La guerre est finie, mais le pays est exsangue.

REVENONS A AOUT 1939

M. le Maire est mobilisé comme officier de réserve. M. Laboute Martin 1er adjoint qui le remplace, envoie à M. le Préfet une lettre-réponse ainsi conçue.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 26 Août 1939 relative à la réalisation de l'emprunt de 20.000 Francs voté par le conseil municipal de Parisot dans la séance du 20 Août 39, et des documents joints.

Vous voulez bien me demander de les soumettre à l'approbation du conseil municipal pour vous permettre d'en autoriser l'exécution.

J'ai l'honneur de vous informer d'une part la crainte que les événements actuels ne soient par trop défavorables à la réussite de l'emprunt local et d'autre part celle que l'emprunt se réalise quand même, la rarefaction de la main d'œuvre spécialisée dans ce genre de réparations ne recule sine-die leur exécution ce pendant déclarée très urgente par le rapport de M. l'Architecte Départemental.

Dans ces conditions et pour dégager la responsabilité de la commune gravement engagée, en cas d'accident matériel, je vous serais très obligé de vouloir bien me faire connaître si la seule mesure à envisager ne serait pas de fermer momentanément aux cérémonies du culte l'église de Parisot, reconnue donataire et de célébrer, d'accord avec l'autorité ecclésiastique les dites cérémonies dans l'église de Sainte Sigolène située sur le territoire de la commune et d'une distance ne dépassant pas un kilomètre de l'agglomération. Suit la formule de politesse et signe P., le Maire. l'adjoint délégué ».

Nous ne connaissons pas la réponse de M. le curé à cette proposition elle n'est pas écrite, et c'est bien dommage mais nous sommes certains qu'elle fût défavorable car les offices religieux continuèrent à être célébrés à l'église de Parisot malgré tous ces risques.

Le conseil municipal réuni le 3 octobre suivant sous la présidence de M. Laboute adjoint « fait un prudent repli stratégique ».

« Le conseil prenant connaissance de la lettre de M. l'abbé Durand curé de Parisot en date du 2 octobre 1939 et du devis présenté par M. Bouillonnes, de Lavaur, relatif aux réparations à exécuter à l'église de Parisot, transmet le dossier à M. le Préfet du Tarn en lui demandant de vouloir bien prendre telle décision qu'il jugera utile.

Le conseil néanmoins s'engage, si la réparation s'effectue, à y participer, en versant la somme de 895 francs produit d'une souscription anonyme, ladite somme étant déposée actuellement dans la caisse de M. le Percepteur de Lislesur-Tarn ».

Là s'arrêtent, pour un bon goût de temps les délibérations au sujet des réparations à l'église. D'autres préoccupations vont occuper nos édiles : Assistanes diverses, allocations militaires ; organiser l'hébergement et le ravitaillement de ce surplus d'habitants que sont les réfugiés venant du Nord fuyant devant l'invasion Allemande ; d'abord les Belges puis les Parisiens.

Pendant ce temps M. le curé continue d'officialier, sous la seule protection du fameux barrage de sécurité décidé le 12 février dernier construit par M. Mondon dans l'attente des réparations à faire à la voûte et de protéger les fidèles de l'éventuelle chute de celle-ci. C'est une espèce d'échafaudage assez solide à hauteur de la première voûte en entrant, interdisant le passage direct et le stationnement des fidèles, par un bardage en voliges.

A la demande de M. le curé un couloir d'un mètre de large environ avait été aménagé sur la droite permettant l'accès à l'intérieur restant libre de l'église.

Prudente mesure de sécurité ! pas tellement folle ! qui s'avéra inutile par la suite car la voûte resta intacte : il ne tomba que quelques plâtras. Et l'église fut débarrassée de cette horreur.

Le 10 Novembre 1940 sur l'ordre du gouvernement de Vichy le conseil municipal est dissous, et immédiatement remplacé par une délégation spéciale de trois membres qui restera en place 3 ans 9 mois et une semaine jusqu'au dimanche 18 août 1944, jour de la libération de Parisot. Pendant cette période il n'y aura pas de travaux à l'église.

A. ESCUDIE
(à suivre)



EN AOUT

GRILLADES

A

PARISOT

La Fête de l'Amitié

Bienvenue

Notre Maire et son Conseil Municipal avaient organisé, le 1er février dernier, une double et très sympathique cérémonie suivie par de très nombreux habitants de notre commune.

Une nouvelle fois des félicitations furent adressées à Christelle PRADEL-LES pour son remarquable succès remporté en Belgique et son titre de championne d'Europe d'accordéon dans sa catégorie, succès que nous avons relaté dans notre précédent numéro.

Après avoir retracé la jeune carrière de la nouvelle championne et fait des vœux pour ses succès futurs, M. ESCUDIE lui remit une très belle composition florale au nom de la Municipalité de Parisot.

Ce fut ensuite l'hommage de l'Amitié rendu par notre Municipalité et la commune toute entière à Yvon VALAX à qui nous adressons déjà un amical « Au Revoir » en décembre dernier à la veille de son départ à la retraite.

Depuis 1953, date de son élection au Conseil Municipal, Yvon VALAX n'a pas cessé de se dévouer au service de la collectivité locale. Réélu en 1959, il abandonne en 1963 ses fonctions au Conseil pour celles de garde-champêtre qu'il conservera lorsqu'il devient secrétaire de la Mairie de Parisot le 2 Mai 1973, après le décès de Jean Rolland.

Yvon Valax se remettait à peine du grave accident qui aurait pu lui coûter la vie lorsque le 2 août précédent son tracteur l'avait renversé et très sérieusement blessé.

Et jusqu'à sa récente retraite, notre ami va continuer à se dévouer pour ses compatriotes dans ses diverses activités. Garde champêtre puis secrétaire de Mairie, il est aussi secrétaire de la Caisse locale d'Assurance Mutuelle Agricole de Parisot, il assure le service du ramassage scolaire et devient responsable du Syndicat professionnel agricole communal. Et son activité s'étend

aussi au domaine sportif, à l'aide sociale, à l'information.

C'est tout cela que notre Maire, Aimé ESCUDIE rappelle dans son allocution où se mélangent l'humour et l'émotion et où le Maire et l'Ami surent évoquer ces années de corifante collaboration et d'efficacité dans le travail de gestion de la commune.

Au nom du Conseil Municipal et des employés communaux, il remit ensuite au nouveau retraité un fauteuil de bureau pour lui rappeler son activité passée et lui assurer le confort dans ses activités futures. Notre Maire n'oublia pas Mme Alice VALAX si sympathiquement appréciée à Parisot et lui remit une belle gerbe de fleurs.

Yvon VALAX, qui ne cachait pas son émotion, adressa ses chaleureux remerciements à tous ceux qui par leur cadeau, leur amitié, leur présence avaient contribué à faire de ce 1er février, un jour heureux pour lui.

Et c'est par un vin d'honneur offert, à tous les participants que se termina cette agréable matinée qui avait permis aux habitants de PARISOT de féliciter une jeune virtuose et de confirmer à Yvon VALAX l'estime qu'ils lui portent depuis de très longues années.

UN BEAU SPECTACLE

C'est celui qui a été donné dans notre Salle des Fêtes, le 20 juin dernier par les enfants de l'Atelier Théâtre et de l'école de Parisot et par des jeunes et des moins jeunes de notre commune.

Les très nombreux spectateurs n'ont pas ménagé aux acteurs de tous âges des applaudissements amplement mérités car le talent, l'entrain et le naturel des in-

terprètes ont contribué à la parfaite réussite de cette soirée.

Le texte, l'action, la musique du sketch gracieusement interprété par les jeunes enfants de l'Atelier Théâtre, la pièce jouée par les adolescents, dont le titre « ça me dit... que P O U R T O U S nous fer » ? est tout un programme ; la sylvète « une bonne place » parfaitement interprétée par des parents délégués comme la chorégraphie et les costumes des ballets « Charities et Stones » dansés par d'autres parents, tout cela ne pouvait que satisfaire les spectateurs dont les « bravo » et les « bis » encourageaient très fréquemment les interprètes.

N'oublions pas de mentionner les décors et les illustrations des programmes réalisés par les enfants des trois classes et de mentionner les brillantes interventions en intermède de deux sympathiques « aînés » demeurés, l'une et l'autre en évidente jeunesse.

Garnet Bone

Marie-Charlotte LOUCHET est née le 12 février dernier à Lavaur. C'est le quatrième enfant de Denise et Christian LOUCHET domiciliés dans notre commune à Janicon ou Nathalie, Gaëlle et David ont accueilli avec joie leur petite sœur.

— Une petite fille qui a reçu le prénom de LAILA est née le 22 mai 1987 à Guillejeon chez M. et Mme OUTAHAR.

Nous félicitons les parents et souhaitons santé, bonheur et longue vie aux nouvelles nées.

Pentecôte à Parisot

Notre Comité des Fêtes, qui fait bien les choses a trouvé le moyen, cette année, d'éviter de justesse les graves inconvénients de la grosse tempête qui s'est abattue sur la région le jour de Pentecôte.

C'est en effet au moment du repas du soir que la tornade a traversé notre commune provoquant d'importants dégâts aux arbres, aux bâtiments, aux récoltes, mais ne perturbant qu'assez légèrement le programme de nos fêtes.

Bien choisis par le Comité, les orchestres de Serge DOAT, de Jacky LAFONT et d'Alain NAU animèrent successivement les bals avec entrain et talent tandis que les auto-skooters, le manège enfantin et le stand de la chance attirèrent pendant ces trois jours les nombreux visiteurs de tous âges.

Remercions la musique des « Bleuets de Giroussens » qui, chaque année, avant de donner une aubade devant la Mairie, accompagne à notre cimetière le cortège des personnalités, des anciens combattants, des associations, des enfants de

Nous avons accueilli avec plaisir au cours des derniers mois, plusieurs familles à qui nous souhaitons, très amicalement de ne connaître que des jours heureux à Parisot :

— M. et Mme Vincent LONGO et leurs trois enfants, nouveaux venus dans notre commune se sont installés à La Prodelle dans la ferme qu'occupait M. Legrand ;

— M. et Mme Georges STYGER ont quitté Paris pour Gratelauze-Bas où ils remplacent M. et Mme Léo Pellissier à « La Farigoulette » ;

— Laurence PLAUD et François BAUTISTA résident depuis quelques mois à La Maissonenque dans notre commune ;

— Mme Nicole MILLIÉ qui a été professeur dans notre région, apprécie les avantages d'une calme retraite à PARISOT où elle s'est installée dans l'ex-maison Pinel au village ;

— Enfin, ce n'est pas tout à fait un souhait de bienvenue que nous adressons à Jacques LIMOUZY, à son épouse Fabienne et à leur petit Pierre-Jean puisque, en fait, ils n'avaient pas quitté tout à fait PARISOT, la famille PECH... et le Pétan-Club.

Mais BRIATEXTE, c'était presque le bout du monde et les voici dans notre commune, au Bousquet.

Faits d'hiber...

Nos Peines

Neige et froid ont sévi sur notre région dans la deuxième quinzaine de janvier. Et quelle neige ! Et quel froid ! Des — 5 ou — 8 paraissent apporter une douce température, comparés aux — 17 que le mercure a, paraît-il atteint... le 17 janvier.

Et les dégâts provoqués dans les cultures, les arbres furent à la mesure de ces records de froid.

— 0 —
Le 26 février, la Commission départementale de Sécurité dirigée par le Capitaine Siccard, du Corps des Sapeurs-Pompiers de Gaillac, a inspecté les établissements publics de notre commune : Mairie, Ecoles, Cantine, cafés. Cette visite détaillée n'a donné lieu à aucune remarque importante.

— 0 —
Le 8 mars, le Maire et les Conseillers Municipaux de Parisot offrirent un goûter à toutes les personnes âgées de la commune. Plus de quarante participants apprécierent gâteaux et entremets et ténèrent leur chance au loto qui termina cet après-midi.

— 0 —
Le 29 mars, c'est le Club des Amis du 3ème Age qui avait réuni ses adhérents dans la salle de la cantine scolaire pour son goûter annuel. Il fut précédé

DEPARTS... ET ARRIVEES

CHEZ NOS GENDARMES

Admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mai dernier, l'adjudant-chef PUECH qui commandait la brigade de Lisle-sur-Tarn a quitté notre canton. Il ne s'en est pas trop éloigné puisqu'il s'est retiré à St-Afrigue-les-Montagnes près de Labrugère (81) où nous lui souhaitons de goûter une longue et paisible retraite en l'assurant de notre bien cordiale sympathie.

C'est avec le même sentiment de sympathie que nous accueillons son successeur, l'adjudant-chef CROS qui vient de St-Nicolas-de-la-Grave (82). Dès le premier jour de sa prise effective de fonction à la tête de la brigade de Lisle-sur-Tarn, il dirigea le service d'ordre de notre fête locale.

La cordialité de ce premier contact nous laisse présager d'excellentes relations dans l'avenir et c'est au nom de tous les habitants de Parisot que nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue dans notre canton.

A LA POSTE

Après le départ de M. SZTAJNROD, nommé à MARSSAC, nous avons la joie d'accueillir comme nouveau receveur des P. et T. à Lisle s/Tarn, un tormalois d'origine, M. Pierre CUQ, né à Pampeleone. Notre nouveau receveur connaît bien Parisot car, il a débuté dans sa carrière à Briatexte qui dessert trois habitations de notre commune.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue ainsi qu'à sa famille et un agréable séjour dans notre région.

A. E.

et d'ibera

par une séance récréative animée par la sympathique troupe de Lisle-sur-Tarn accompagnée par son talentueux maestro, Ramon.

Le Club a manifesté à nouveau sa vitalité à l'occasion du repas organisé le 10 mai « chez Nahie » à Parisot. Excellent menu, bonnes histoires, jeune et talentueux orchestre, danses variées, tout cela contribua au sympathique succès de cette réunion d'amis.

— 0 —
Le 6 avril s'est tenue à Parisot la réunion constitutive d'un nouveau syndicat d'irrigation intéressant une partie de notre commune et de certaines communes voisines.

Un bureau particulièrement dynamique anime ce syndicat qui groupe déjà une soixantaine d'adhérents : Il est dirigé par M. Laurent MAURIES de La TORNNIE à Briatexte et Parisot y est représenté par MM. JASSE et Patrice GILLES. Le secrétariat est assuré par Mme DELOUVEAU au siège social à la Mairie de PARISOT.

— 0 —
Le 16 avril le maire de Parisot M. ESCUDIE a participé à la réunion organisée à Gaillac par l'Association de Défense des Elus des Communes traversées par la voie rapide Toulouse-Albi. Le Préfet du Tarn qui assistait à la réunion a pris note des doléances et des vœux des participants.

Nos Sociétés

UNE HEUREUSE NOUVELLE

Le Tennis-Club de Parisot, a la joie de vous annoncer la concrétisation du projet concernant le terrain. La subvention a enfin été débloquée et les travaux vont pouvoir commencer dans les prochaines semaines.

Nous espérons que cette nouvelle comblera de joie les habitants et les jeunes sportifs de la commune.

Le Bureau

AU PETAN-CLUB

LES RUMEURS !..

On dit que les boules de PARISOT sont en plastique ! Comme on entend dire que « le cochonnet » est un petit cochon qui ne se mange pas... Faut voir. On dit aussi, que les boulistes sont « pépères ». Comme on entend dire qu'une partie qui se joue en 13 points porte malheur... Faut voir.

J'ai l'impression que l'on dit beaucoup de choses. Et, les rumeurs sont quelquefois amusantes, n'est-ce pas ?

En tout cas, on dit encore que tous les samedis soir à PARISOT les boulistes ont rendez-vous autour du « petit ». On entend dire qu'ils viennent bloquer et

— Au début de l'année, nous appritions avec tristesse le décès de Louis LAQUERBE, domicilié à « Lavellanet ». Il avait succombé à la suite d'une opération chirurgicale au centre hospitalier de Ranguell.

Ses obsèques se sont déroulées le 9 janvier dans l'église de Parisot et son inhumation au cimetière de Briatexte.

— Le 2 février, avaient lieu à LOUPIAC les obsèques de Mme Armand ROUX qui avait longtemps habité PARISOT où elle comptait de nombreux amis.

La peine se lisait sur les très nombreux visages des parents, des amis, des habitants de Parisot qui ont accompagné une dernière fois à l'église puis au cimetière de PARISOT Françoise GALINIER décédée le 2 juin à l'âge de 28 ans après une très longue et cruelle maladie.

— Il y a quelques jours se sont déroulées à PARISOT les obsèques de Mme Veuve Yvonne MARTY qui résidait récemment encore dans notre commune, au Pas de Lissou. Elle était la mère de Mme Elise GOURMANEL et la grand-mère de Gérard GOURMANEL, employé à l'Equipement.

Nous renouvelons nos bien vives condoléances aux familles éprouvées par ces deuils.

louer entre l'école et la mairie près du lavoir... Faut voir.

En effet, il faut aller voir, mais paraît-il encore, qu'il ne faut pas venir les mains dans les poches. Ça, c'est à voir. Alors à bientôt !

Le Secrétaire : Alain THEMIOU

— 0 —

SOCIETE DE CHASSE DE PARISOT

Le BALL TRAP des Fêtes de Pentecôte a été pour la troisième année consécutive un brillant succès.

Les vicissitudes du temps n'ont pas découragé les adeptes de cette discipline qui sont venus plus nombreux encore.

Deux coupes ont été remises aux meilleurs tireurs et de nombreux lots ont été attribués. Nous attendons avec impatience les Fêtes de l'année prochaine.

Le Bureau

A NOS LECTEURS

Quelques exemplaires de ce journal sont encore disponibles à la Mairie. Ils sont à la disposition de nos lecteurs jusqu'à épuisement du reliquat.